



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 10/04/2024  
Reçu en préfecture le 10/04/2024  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20240408-D\_2024\_3\_20-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2024\_3\_20

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 08 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 26 Mars 2024

Présents : 25

**Titulaires** : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Marché réhabilitation  
ancien hôpital : suite à donner à  
la consultation des entreprises**

**Pouvoirs** :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien  
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUYEYROL Bernard  
Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette  
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre  
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur BONNET Franck

**Secrétaire de Séance** : Madame Christiane RAYNARD

Le Vice-président M. Christian MANIFACIER rappelle qu'à l'issue des études et comme suite à la consultation lancée selon « la procédure adaptée » en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique, et à l'ouverture des offres reçues le 10 janvier 2024, la commission ad hoc qui s'est réunie le 11 mars a émis les avis suivants :

Les lots N°2 Gros œuvre, N°4 Étanchéité, N°10 Menuiseries intérieures et N°18 Photovoltaïque n'ont pas fait l'objet de remise de plis. Pour ces lots il est demandé de classer la première procédure infructueuse et de relancer une procédure sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article L2122-1 du Code de la Commande Publique.

Pour les autres lots, la commission demande de débiter une phase de négociation sur la valeur technique et sur les prix en application de l'article 7.3 du Règlement de la consultation.

Le conseil communautaire doit se prononcer pour autoriser le Président et son mandataire, le SDEA, agissant au nom et pour le compte de la Communauté de communes par convention, à exécuter ces propositions.

Dans tous les cas, une nouvelle CAO sera organisée à l'issue de ces démarches pour procéder à l'attribution des lots.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la proposition de la commission ad hoc de relancer la procédure de mise en concurrence pour les lots infructueux et d'autoriser le Président et son mandataire le SDEA à engager une phase de négociation sur la valeur technique et les prix pour les autres lots, AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.**

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20240408-D\_2024\_3\_20-DE



Emis le 08/04/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le